

Ministère de La Forêt, de L'Environnement et
de la Protection Des Ressources Naturelles

SECRETARIAT GÉNÉRAL



Agence D'Exécution des Activités
de la Filière Forêt-Bois

Projet OIBT Pd 383/05

N° _____Mpernfm/Sg/Aeaffb/Pd

GUIDE PRATRIQUE POUR UNE ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE

Par :

NANG Clarence Sydney

MOUTSINGA Nadia, épouse MENDOME

Sous la direction de :

Charles NDOUTOUME OBAME

Responsable Technique de projet

Directeur des Forêts Communautaires

I-CONTEXTE

On entend par étude socio-économique, un ensemble d'investigations qui nous permette de ressortir l'état de l'environnement humain, social, économique et culturel d'une communauté riveraine à un massif forestier au moment de l'élaboration d'un plan simple de gestion en vue de l'attribution d'une forêt communautaire.

Cette étude socio-économique s'inscrit dans un objectif d'harmonisation des activités forestières avec les activités traditionnelles fondamentales au sein du massif forestier et de la communauté villageoise. En effet, l'étude socio-économique permet d'évaluer l'environnement social et économique des communautés qui sollicitent la forêt communautaire, ceci afin de prendre tout cela en considération lors de l'élaboration du plan simple de gestion en proposant une meilleure lisibilité de l'état des lieux, et tout en définissant leurs droits d'usage coutumier en fonction des différentes affectations de terre proposées. Elle permet aussi de définir les priorités de développement de la localité.

Les étapes de l'élaboration d'un plan simple de gestion prévoient de réaliser l'étude socio-économique avant l'attribution de la forêt communautaire. Cela du fait que l'étude socio-économique est le premier chapitre du précieux document (PSG). La réalisation des études socio-économiques pendant cette phase permet de renforcer la sensibilisation de la communauté afin qu'elle s'implique, qu'elle s'emprenne et qu'elle maîtrise davantage les enjeux de la mise en œuvre d'une forêt communautaire.

II- Objectif global de l'étude socio-économique

L'étude socio-économique a pour objectif d'évaluer la situation socio-économique de la zone forestière concernée afin de mieux intégrer les composantes économiques et sociales dans le plan simple de gestion.

III- Objectifs spécifiques :

- Ressortir les caractéristiques historiques, sociales, démographiques, et ethniques de la communauté ;
- Identifier les zones des anciennes activités d'exploitation de la forêt et les personnes physiques ou morales menant les activités agricoles à l'intérieur de la forêt sollicitée ;
- Identifier les modalités d'accès et de gestion des ressources forestières et les conflits potentiels liés à l'usage de ces ressources ;
- recenser les infrastructures socio-économiques fonctionnelles et non fonctionnelles et saisir les priorités de développement des communautés.
- Décrire les organisations sociales et institutionnelles de la localité et recenser les structures de gestion villageoise capables d'assurer certaines activités dans le cadre de la mise en œuvre du plan simple de gestion.

IV- Contenu et déroulement d'une étude socio-économique

V- Contenu d'une étude socio-économique

L'étude socio-économique aborde les aspects suivants :

- environnement socio-économique, historique des peuplements, caractéristiques démographiques, habitations et conditions de vie des populations.
- organisations sociales, organisations villageoises et traditionnelles.
- système d'accès au foncier et occupation spatiale du massif forestier villageois par les populations : cartographie des terroirs villageois, campements mixtes, sites sacrés ou les anciens villages.
- infrastructures de base : infrastructures scolaires, santé, électricité l'hydraulique villageoise, communication, réseau routier.
- activités économiques (commerces locaux, destination des produits de la chasse et de collecte) et systèmes de production villageois (agriculture, artisanat, chasse, pêche élevage, utilisation des ressources forestières .

- utilisation (durable ou non) des ressources (produits vivriers, cultures de rente, ressources fauniques, ressources ligneuses et P.F.N.L etc.)
- structures d'aide au développement local (organisation d'appui basées au niveau du village, associations, ONG, religions et croyances).
- prescriptions sociales et recommandations

VI- Différentes étapes d'une étude socio-économique

Dans sa démarche mise en œuvre, la réalisation d'une étude socio-économique préalable à l'élaboration du plan simple de gestion d'une forêt communautaire fait obligatoirement appel aux techniques d'investigations participatives. Cette démarche s'articule autour de trois principales phases : une phase de préparation, une phase de mise en œuvre, une phase de capitalisation et de rédaction du rapport d'étude socio-économique.

VII- La phase de préparation de l'économique

La phase de préparation dure environ trois semaines, le temps de faire la première mission de vérification technique et elle s'organise entre les techniciens de la DFCOM et la communauté demanderesse.

L'organisation des études socio-économiques nécessite des échanges entre les techniciens de la DFCOM et la communauté bénéficiaire. Ces échanges permettent de s'accorder sur un certain nombre de points parmi lesquels le suivi des études socio-économiques sur le terrain et l'organisation de la réunion de restitution.

VIII- La mise en œuvre de l'étude socio-économique

- a) La mise œuvre comprend l'effectif des enquêteurs. En effet, celui-ci est fonction du nombre et de l'étendue des villages à enquêter.

La mise en œuvre comprend également l'analyse documentaire, la collecte des données auprès de la communauté et des organismes de développement et l'organisation d'une réunion de restitution. Cette première phase de mise en œuvre de l'étude socio-économique consiste en un dépouillement total des fiches d'enquêtes, et en une analyse préalable des informations disponibles sur la zone.

Son objectif est de synthétiser les données disponibles sur la zone d'étude .

b) Réunion de restitution de l'étude socio-économique

Après la collecte des données, il est prévu de restituer les informations.

La restitution permet de présenter les principaux résultats obtenus lors de l'étude socio-économique et sa date est fixée de commun accord avec le préfet de la localité, le président du conseil départemental ou leurs représentants.

A la fin de cette réunion de restitutions, il est signé un procès verbal par toutes les parties concernées par le projet.

IX- La rédaction du rapport de l'étude socio-économique

Après la réunion de restitution, le sociologue est chargé de rédiger et finaliser le rapport de l'étude socio-économique.

Le rapport de l'étude socioéconomique se subdivise en cinq principales parties.

Une partie introductive revient sur les objectifs de l'étude et de la méthodologie adoptée pour la réaliser.

Une deuxième partie qui décrit le milieu socio-économique, en abordant les aspects liés à la démographie, au cadre institutionnel des secteurs de base, aux activités économique et sociales. Cette deuxième partie analyse également les modalités d'accès et d'utilisation des ressources naturelles, le fonctionnement des organisations sociales existantes et le fonctionnement du village concerné.

Une quatrième partie aborde la perception des villageois par rapport à la foresterie sociale et les potentiels conflits existants.

La cinquième et dernière partie du rapport revient sur les conclusions et les recommandations de l'étude. Le rapport intègre les cartes thématiques et les illustrations, il est rédigé de façon concise et précise.

Enfin le rapport doit contenir des annexes et la bibliographie.